



Direction du Logement et de l'Habitat

2023 DLH 73 – Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création et de rénovation de logements sociaux réalisés par la RIVP – (42 885 215 euros)

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations 2015 DLH 272, 2017 DLH 258, 2018 DLH 185, 2018 DLH 219, 2018 DLH 281, 2018 DLH 300, 2018 DLH 301, 2018 DLH 304, 2018 DLH 354, 2019 DLH 149, 2019 DLH 201, 2020 DLH 102, 2020 DLH 177, 2020 DLH 266 et 2022 DLH 85, le Conseil de Paris a approuvé la participation financière de la Ville de Paris pour la réalisation de programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP et a garanti les emprunts destinés à financer ces projets. Ces programmes sont situés dans l'arrondissement Paris Centre ainsi que dans les 10^e, 12^e, 14^e, 15^e, 18^e, 20^e arrondissements.

Les garanties initiales apportées aux emprunts PLAI, PLUS et PLS finançant la création de ces logements sociaux sont désormais caduques pour les opérations délibérées antérieurement à 2020 ou à renouveler avec d'autres conditions financières pour les opérations postérieures à 2019 à la suite de la réception des nouvelles offres de prêts émanant de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Pour le programme de rénovation de logements sociaux, les prêts PAM n'avaient pas fait l'objet d'un délibéré de garantie d'emprunts.

Par conséquent, la RIVP sollicite la Ville de Paris pour qu'elle accorde sa garantie au programme de rénovation et réitère les garanties apportées initialement aux autres programmes dans les conditions des offres et des contrats de prêts annexés à la présente délibération. L'encours concerné est d'un montant total de 42 885 215 euros.

Je vous propose en conséquence d'accorder la garantie de la Ville de Paris aux emprunts PAM, PLAI, PLUS et PLS, à contracter par la RIVP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de ces opérations portant sur la création et la rénovation de logements sociaux.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris